

NOMBRE DE MEMBRES : EN EXERCICE 23 | PRÉSENTS 18 | ABSENTS EXCUSÉS 05 | VOTANTS 20

OBJET : N° L24-12/06-67/FI FINANCEMENT DU DISPOSITIF DE SOUTIEN MIS EN PLACE PAR L'ASSOCIATION DES MAIRES DE FRANCE POUR VENIR EN AIDE AUX VICTIMES DU CYCLONE CHIDO A MAYOTTE.

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt décembre à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de Castillon-la-Bataille dûment convoqué le 13 décembre 2024, s'est réuni en session ordinaire, à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Jacques BREILLAT, Maire.

Etaient présents : Jacques BREILLAT, Jean-Claude DUCOUSSO, Josiane ROCHE, Philippe BRIMALDI, Florence JOST, Fernand ESCALIER, Christine JOUANNO, Sylvie LAFAGE, Hicham TARZA, Patrick TRACHET, Valérie LEVERNIER, Pierre MEUNIER, Nicole CAMPANER, Jean-Pierre DORCIAC, Séverine DECROCK, Gérard FERAUDET, Patricia COURANJOU, Jean-Luc BELLEINGUER

Etaient absents excusés : Jean-François LAMOTHE, Josette MASSARIN donne procuration à Jacques BREILLAT, Sophie SEIGUE, Saliha EL AMRANI donne procuration à Fernand ESCALIER, Quentin CHIQUET FERCHAUD.

Le scrutin a eu lieu, Mme Josiane ROCHE a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance

M le Maire signale qu'à la suite du passage du cyclone Chido à Mayotte, le plus dévastateur enregistré sur l'archipel depuis 90 ans, Mayotte vit une tragédie exceptionnelle. Il indique que si les conséquences humaines, sanitaires, et matérielles ne sont pas encore entièrement connues, les premiers constats sur place indiquent qu'elles sont catastrophiques et durables.

Sensibles aux drames humains de cet événement climatique, la commune de Castillon la Bataille tient à apporter son soutien et sa solidarité au peuple mahorais.

La commune de Castillon la Bataille souhaite prendre sa part, dans la mesure des moyens dont elle dispose, dans l'élan de solidarité national qui se met en place.

M le Maire souligne l'action de l'Association des Maires de France, qui a décidé la mise en place d'un dispositif de veille et de soutien « Solidarité AMF/Mayotte », dont l'objectif immédiat est de répondre aux premières urgences.

Il propose au Conseil Municipal de contribuer au financement de ce dispositif en attribuant une subvention de 1500€ sur le compte bancaire ouvert par l'AMF dans le cadre de l'action :

Ville de Castillon-la-Bataille
Extrait du registre des délibérations du
Conseil Municipal - Séance du 20
décembre 2024

RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE						
Identifiant national de compte bancaire - RIB						
Banque	Guichet	N° compte	Clé	Devise	Domiciliation	
10278	00598	00020164306	84	EUR	CRCM PARIS AG GDS COMPTES	
Identifiant international de compte bancaire						
IBAN (International Bank Account Number)				BIC (Bank Identifier Code)		
FR75	1027	8005	9800	0201	6430	684
Domiciliation				Titulaire du compte (Account Owner)		
CRCM PARIS AG GDS COMPTES				F N P C		
18 RUE DE LA ROCHEFOUCAULD				TOUR ESSOR		
75009 PARIS				14 RUE SCANDICCI		
☎ 01 53 48 65 37				93500 PANTIN		
Remettez ce relevé à tout autre organisme ayant besoin de connaître vos références bancaires pour la domiciliation de vos virements ou de prélèvements à votre compte. Vous éviterez ainsi des erreurs ou des retards d'exécution.				PARTIE RESERVEE AU DESTINATAIRE DU RELEVÉ		

Entendu le rapport de M. le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, attribue une subvention de 1500 € au compte bancaire ouvert par l'AMF dans le cadre du soutien aux victimes du cyclone Chido à Mayotte.

*Certifié exécutoire
Compte tenu de la transmission
En Sous-Préfecture le
Et de sa publication le*

Extrait certifié conforme au registre
des délibérations du Conseil Municipal

**Le 20 décembre 2024
Le Maire,
Jacques BREILLAT**

